



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale des
territoires et de la mer

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

DDTM 33/SHLCD/Qualité de la
Construction

Dossier suivi par :
Alain PIERRET

Tél. : 05 57 55 68 66

alain.pierret@gironde.gouv.fr

SCDA

Réunion du mardi 7 juillet 2020

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-60 ;

Arrêté du 8 décembre 2014 modifié ;

Arrêté du 15 décembre 2014 ;

Arrêté du 27 avril 2015 ;

Arrêté du 1 août 2006 (dépôt pour instruction avant le 01 juillet 2017) ;

Arrêté du 20 avril 2017 (dépôt pour instruction après le 30 juin 2017) ;

DOSSIER N° AT 033 214 20 S 0002

N° urbanisme : PC 033 214 19 S 0186

Commune : LACANAU

Demandeur : SCCV MOUTCHIC représenté(e) par NOEL CHRISTOPHE

Adresse du demandeur : 103 Route de Vannes 44800 SAINT HERBLAIN

Nom établissement : EHPAD, maison de santé, crèche

Adresse des travaux : Avenue du Dr Pierre Arnou Laujeac 33680 LACANAU

Type : J Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées / Catégorie ERP : 4

Nature des travaux :

CONSTRUCTION D'UN EHPAD, D'UN POLE DE SANTE ET D'UNE CRECHE.

Le projet comporte également une résidence pour personnes âgées.

Demande de dérogation : non

MOTIVATION

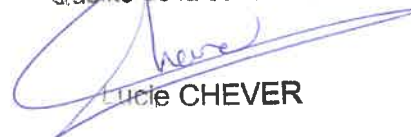
- sur l'autorisation : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation du projet.

A BORDEAUX, le mardi 7 juillet 2020
Pour la Préfète
La présidente de la commission

La responsable de l'unité
Qualité de la construction


Lucie CHEVER